



Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE
- 8 JUIL. 2020
COURRIER ARRIVÉ

Commune de MORILLON

Séance du 25 juin 2020

Date de la convocation
19.06.2020

Date d'affichage
19.06.2020

L'an deux mille vingt, le 25 juin à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie,
M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M.
CONVERSY Eric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne,
Mme LENOIR-DENARIE Karine.

Excusés :

M. CLERENTIN Raphaël qui donne pouvoir à M. Simon BEERENS-BETTEX
M. SERAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Jérémie BOUVET

A été nommé secrétaire de séance : Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE

Délibération n° 2020.52

Objet de la délibération

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES
DE HAUTE-SAVOIE**

Les forêts sont au cœur de multiples enjeux pour le territoire haut-savoyard. Leur gestion durable et leur entretien sont indispensables pour maintenir les services éco-systémiques qu'elles nous rendent et assurer leur pérennité face au changement climatique.

L'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie œuvre en ce sens depuis de nombreuses années. Elle défend les intérêts des communes en tant que propriétaires de forêt, forme et informe les élus sur toutes les questions forestières et propose un accompagnement des collectivités dans leurs divers projets en lien avec la forêt et le bois.

Entre autres, l'Association a négocié la mise en place d'un protocole spécifique de commercialisation des bois, participé activement au projet FORMICABLE afin de soutenir le débardage par câble, organisé plus d'une vingtaine de journées de formation au cours du dernier mandat et obtenu une bonification de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux de 10 % pour les projets de construction publique intégrant du bois local certifié Bois des Alpes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir adhérer à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie ;
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie ;

A noter que pour 2020, le montant de la cotisation s'élève à :

Montant des ventes de bois 2019	94 913 €
Montant de la cotisation départementale, régionale et fédérale (1% du montant des ventes de bois 2019 + 0.9 % du montant des ventes de bois 2019 avec un minimum de 66 € et un maximum de 675 €)	1 624 €
Abonnement revue (facultatif)	35 €
MONTANT TOTAL	1 659 €

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :